

TROIS FAITS, UNE LIGNE JURIDIQUE, UNE DEMANDE

Établi à partir des éléments vérifiés les plus récents. À reprendre dans une déclaration, une note d'éléments de langage ou un courriel. Remplacé à chaque mise à jour ; la date ci-dessus est celle des données.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

1 · 14 OCT. 2026

Kyiv : 39 missiles balistiques et 128 drones contre le réseau électrique — les trois centrales thermiques touchées, ~600 000 personnes privées d'électricité, coupures dans 9 régions ; 4 tués, 25 blessés. Le ministère russe de la défense a désigné les centrales comme cibles.

Armée de l'air ukrainienne ; Ukrenergo ; Service d'urgence de l'État **B**

2 · 8 OCT. 2026

Kramatorsk : une bombe guidée sur deux autobus de passagers — 33 tués. Haut-Commissaire de l'ONU Türk : les attaques délibérées contre des civils « pourraient constituer des crimes de guerre ».

Service d'urgence de l'État ; déclaration du HCDH du 8 oct. **B**

3 · 9 OCT. 2026

Une semaine de frappes, du 2 au 9 oct. : plus de 100 civils tués et au moins 429 blessés (HCDH) ; Pryluky (22 tués, dont 5 enfants), « l'attaque la plus meurtrière ».

SSG de l'ONU Khiari, exposé au Conseil de sécurité **A**

LIGNE JURIDIQUE · NIVEAU ÉTABLI

Les attaques contre des immeubles résidentiels éloignés du front, sans qu'aucun objectif militaire n'ait été identifié, relèvent de l'art. 8(2)(b)(i) et (ii) du Statut de Rome ; la Commission d'enquête a déjà conclu que cette tendance constitue des crimes de guerre (A/77/533, A/HRC/52/62). Les frappes contre les infrastructures électriques desservant des civils sont les faits pour lesquels la CPI a délivré quatre mandats d'arrêt en 2024.

DEMANDE · CETTE SEMAINE

Nommer Kramatorsk (8 oct.), Pryluky (7 oct.), Zaporijia (10 oct.) et la frappe contre le réseau énergétique de Kyiv (14 oct.) dans les déclarations nationales ; citer les mandats de la CPI relatifs à l'énergie chaque fois que la Russie dit « militaro-industriel » ; confirmer les livraisons de systèmes de défense antiaérienne à capacité antibalistique et de transformateurs avant le froid de décembre.

SI LA RUSSIE AFFIRME...

« Uniquement des installations militaires » → demander quel objectif militaire se trouvait sur chacun des cinq sites (aucun n'est nommé). « Débris de la défense antiaérienne » → trois des cinq frappes étaient des bombes planantes, que la défense antiaérienne n'intercepte pas. « Énergie impliquée dans la production militaire » → la CPI a déjà délivré des mandats précisément pour ces faits. « Mise en scène » → vérification du HCDH, identification des armes par la police, listes de cibles de la Russie elle-même.

Sources : Mise à jour du HCDH / de la HRMMU sur la protection des civils, août 2026 (16 sept. 2026) ; HCDH, commentaire du Haut-Commissaire, 8 oct. 2026 · Conseil de sécurité de l'ONU, 9 oct. 2026 (SC/16472) · Armée de l'air ukrainienne ; Ukrenergo ; Service d'urgence de l'État (14 oct. 2026) · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie via Interfax, 14 oct. 2026 · mandats de la CPI des 5 mars et 24 juin 2024 · Commission d'enquête A/77/533, A/HRC/52/62.

SYNTHÈSE · SEMAINE DU 12 OCT. 2026
V1 · 14 OCT. 2026 · VERSION EN LIGNE
ET JOURNAL DES CORRECTIONS SUR LE
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections